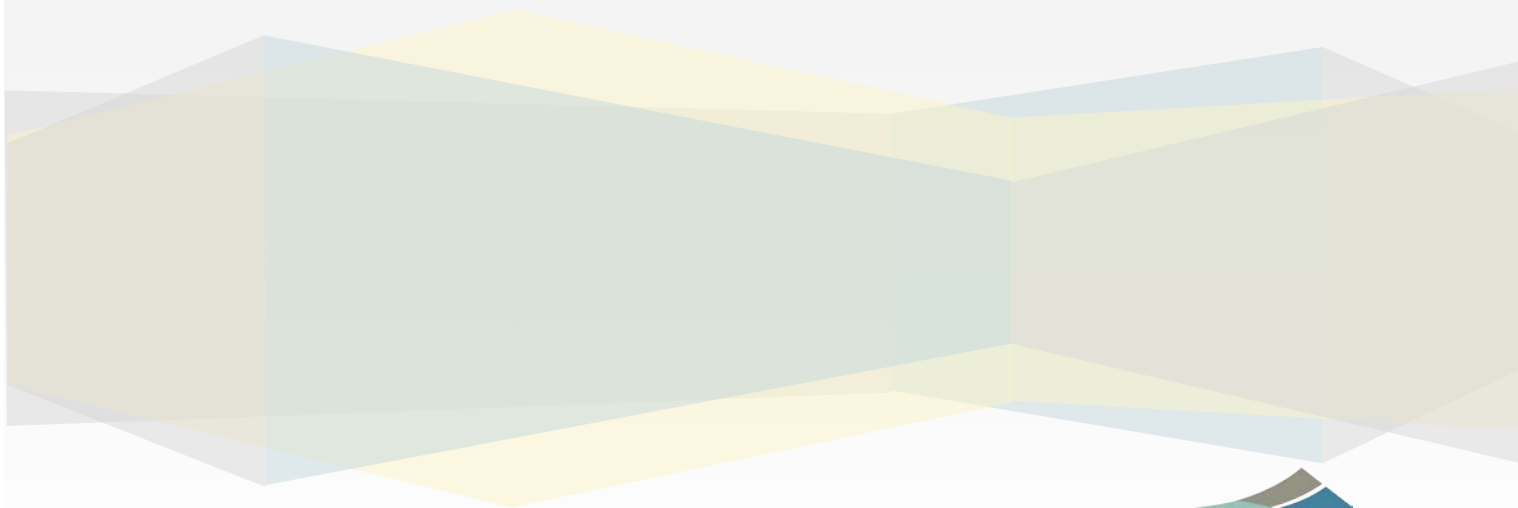


Vers le développement minier durable

Protocole de gestion de la conservation de la biodiversité





PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE L'INITIATIVE VDMD

Outil d'évaluation du rendement en matière de gestion de la conservation de la biodiversité

Objectif

Le présent protocole d'évaluation a pour but de guider les établissements dans l'évaluation de leur rendement en matière de gestion de la conservation de la biodiversité par rapport aux indicateurs de l'initiative VDMD. Il définit les attentes générales quant à la gestion de la conservation de la biodiversité et soutient la mise en œuvre du Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité.

Conformément à toute évaluation d'un système de gestion, l'évaluation de la mise en œuvre d'un indicateur, de la qualité des processus de gestion et des interventions nécessite un jugement professionnel. L'application de ce protocole exige donc un certain niveau d'expertise en matière de vérification et d'évaluation de systèmes, de même que des connaissances et de l'expérience en matière de gestion de la conservation de la biodiversité, notamment quant aux exigences et aux régimes législatifs pertinents. Le protocole d'évaluation fournit une indication du degré de mise en œuvre des activités de gestion de la conservation de la biodiversité dans le cadre de l'initiative VDMD. En soi, il ne constitue pas une garantie de l'efficacité de ces activités.

Indicateurs de rendement

Trois indicateurs de rendement ont été établis :

1. Engagement, reddition de comptes et communications de l'entreprise en matière de conservation de la biodiversité
2. Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'établissement
3. Production de rapports sur la conservation de la biodiversité





1. ENGAGEMENT, REDDITION DE COMPTES ET COMMUNICATIONS DE L'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Objectif

Démontrer que l'engagement et les mécanismes de reddition de comptes de l'entreprise sont en place et communiqués à tous les employés concernés afin de supporter la gestion de la conservation de la biodiversité.

Engagement, reddition de comptes et communications de l'entreprise en matière de conservation de la biodiversité : Critères d'évaluation

NIVEAU	CRITIÈRES
C	L'établissement ne répond pas à tous les critères du niveau B.
B	Un engagement envers la gestion de la biodiversité est démontré par la haute direction, mais celui-ci n'est pas nécessairement conforme à l'esprit du Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité. Des plans sont en place pour permettre d'atteindre le niveau A.
A	L'engagement démontré par la haute direction respecte l'esprit du Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité ainsi que la hiérarchie des mesures d'atténuation afin d'atteindre les résultats déclarés en matière de biodiversité. L'engagement envers la conservation de la biodiversité a été communiqué aux employés, aux entrepreneurs et aux communautés d'intérêts concernées. Les rôles, les responsabilités et le mécanisme de reddition de comptes nécessaires à la mise en œuvre de l'engagement sont clairs et les ressources ont été allouées pour appuyer celui-ci.
AA	L'engagement envers la conservation de la biodiversité et sa mise en œuvre sont soumis à une vérification / revue indépendante (interne ou externe).
AAA	L'engagement à l'égard de la conservation de la biodiversité s'inscrit dans l'approche zéro perte nette de biodiversité et comprend un engagement à collaborer activement avec d'autres organismes pour la conservation de la biodiversité. Les rôles, les responsabilités et les ressources ont été assignés pour soutenir cet engagement.





Engagement, reddition de comptes et communications de l'entreprise en matière de conservation de la biodiversité : Foire aux questions

#	FAQ	PAGE
1	Que constitue une bonne référence sur la conservation de la biodiversité ?	9
2	Comment déterminer si les engagements en matière de gestion du maintien de la biodiversité respectant l'esprit du Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité de l'initiative VDMD ?	9
3	Comment peut-on intégrer la conservation de la biodiversité à la planification des activités de l'entreprise et de l'établissement ?	9
4	L'adhésion à l'approche zéro perte nette de biodiversité à l'indicateur 1, niveau AAA, s'applique-t-elle aux projets existants ?	9
10	Quelle est la période de validité des vérifications ou examens ?	
11	Est-il possible de démontrer l'engagement d'un établissement à partir de la documentation de l'entreprise ?	10
12	Comment les approches régionales en matière de conservation de la biodiversité doivent-elles être traitées dans l'évaluation ?	
13	Comment l'approche zéro perte nette de biodiversité s'inscrit-elle dans le cycle de vie d'un établissement ?	11
14	Comment définit-on la « conservation » ?	
15	Comment définit-on la « haute direction » ?	
16	Comment définit-on la « hiérarchie des mesures d'atténuation » ?	12





2. PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'ÉTABLISSEMENT

Objectif

Démontrer que des plans et un système de gestion efficaces sont en place à l'échelle de l'établissement pour gérer les aspects significatifs pour la biodiversité.

Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'établissement : Critères d'évaluation

NIVEAU	CRITÈRE
C	L'établissement ne répond pas à tous les critères du niveau B.
B	<p>Un plan de conservation ou un système de gestion de la biodiversité a été élaboré à l'échelle de l'établissement et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'évaluation des données de référence et, lorsque disponibles, des connaissances écologiques locales ;• la surveillance de la biodiversité ;• l'identification des aspects significatifs pour la biodiversité ;• l'identification des principales communautés d'intérêts. <p>Le plan a été approuvé par la haute direction de l'établissement, et sa mise en œuvre est en cours.</p>
A	<p>Un plan ou un système de gestion des aspects significatifs de la biodiversité a été mis en œuvre à l'échelle de l'établissement. Le plan ou le système de gestion comprend au moins les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'évaluation des impacts et des risques potentiels pour la biodiversité ;• l'identification des objectifs spécifiques concernant les aspects significatifs de la biodiversité ;• l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action visant expressément les objectifs établis en matière de biodiversité ;• l'assignation de responsabilités aux employés pour la gestion de la conservation de la biodiversité ;• l'inclusion de la sensibilisation à la conservation de la biodiversité dans les programmes de formation destinés au personnel concerné ;• la consultation des principales communautés d'intérêts (p. ex. : gouvernements, communautés autochtones et organismes de conservation) sur la gestion de la conservation de la biodiversité ;• Un suivi et des rapports réguliers à la haute direction sur la mise en œuvre du plan de conservation de la biodiversité et les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs fixés dans ce domaine.
AA	<p>L'établissement démontre que la gestion de la conservation de la biodiversité est intégrée aux principaux processus et outils de planification, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• au processus annuel de planification ;• au processus budgétaire annuel. <p>La mise en œuvre du système de gestion de la conservation de la biodiversité a fait</p>





PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

	<p>l'objet d'une vérification/revue indépendante (interne ou externe).</p> <p>L'établissement contribue à la conservation de la biodiversité avec les communautés d'intérêts ou d'autres organismes de conservation de la biodiversité (locaux, régionaux ou nationaux).</p>
AAA	<p>La gestion de la conservation de la biodiversité est intégrée à une stratégie d'affaire générale comprenant au moins deux des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• des investissements dans la recherche et le développement permettant à l'industrie de mieux comprendre et de contribuer à la conservation de la biodiversité, à la science et au savoir traditionnel ;• une contribution à une meilleure compréhension scientifique au service de la protection de la biodiversité ;• une contribution à l'élaboration de guides pour l'industrie ou la région, favorisant la conservation de la biodiversité ;• une amélioration de la biodiversité à l'extérieur de la propriété de l'établissement ;• l'obtention d'une reconnaissance nationale ou régionale en matière de conservation de la biodiversité ;• l'évaluation des services écosystémiques ;• un appui aux employés désirant s'impliquer bénévolement dans des initiatives communautaires de conservation de la biodiversité.





Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'établissement : Foire aux questions

#	FAQ	PAGE
1	Que constitue une bonne référence sur la conservation de la biodiversité ?	9
3	Comment peut-on intégrer la conservation de la biodiversité à la planification des activités de l'entreprise et de l'établissement ?	9
4	L'adhésion à l'approche zéro perte nette de biodiversité à l'indicateur 1, niveau AAA, s'applique-t-elle aux projets existants ?	9
5	Qu'entend-on par « aspects significatifs de la biodiversité » ?	
6	Qu'est-ce qu'un plan d'action pour la conservation de la biodiversité ?	9
7	Quels types d'objectifs un établissement peut-il se fixer en matière de conservation de la biodiversité ?	9
8	Que sont les données de référence ?	10
10	Quelle est la période de validité des vérifications ou examens ?	
11	Est-il possible de démontrer l'engagement d'un établissement à partir de la documentation de l'entreprise ?	10
14	Comment définit-on la « conservation » ?	11
15	Comment définit-on la « haute direction » ?	11





3. PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Objectif

Démontrer que des rapports sur la conservation de la biodiversité sont produits pour éclairer la prise de décisions et communiquer le rendement au public. Les rapports produits sur la conservation de la biodiversité couvrent des questions telles que les politiques, la surveillance et les initiatives de conservation.

Production de rapports sur la conservation de la biodiversité : *Critères d'évaluation*

NIVEAU	CRITÈRE
C	L'établissement ne répond pas à tous les critères du niveau B.
B	L'établissement transmet régulièrement des rapports sur la conservation de la biodiversité à la haute direction.
A	Des rapports sur la conservation de la biodiversité sont produits, y compris: <ul style="list-style-type: none">des rapports internes sur la conservation de la biodiversité appuyant les processus décisionnels de la direction à l'échelle de l'établissement;des rapports publics fréquents sur le rendement en matière de conservation de la biodiversité.
AA	Les rapports publics sur la conservation de la biodiversité sont vérifiés ou examinés par une entité indépendante (interne ou externe).
AAA	Les commentaires des communautés d'intérêts sur les rapports relatifs à la conservation de la biodiversité sont activement sollicités et rendus publics.

Production de rapports sur la conservation de la biodiversité: *Foire aux questions*

#	FAQ	PAGE
1	Que constitue une bonne référence sur la conservation de la biodiversité ?	9
9	Comment les rapports sur la conservation de la biodiversité sont vérifiés ou revus par un mécanisme indépendant (indicateur 3) ?	10
10	Quelle est la période de validité des vérifications ou examens ?	
11	Est-il possible de démontrer l'engagement d'un établissement à partir de la documentation de l'entreprise ?	11
14	Comment définit-on « la conservation » ?	11
15	Comment définit-on la « haute direction » ?	11





ANNEXE 1 : FOIRE AUX QUESTIONS

Précisions relatives au protocole

1. Que constitue une bonne référence sur la conservation de la biodiversité?

L'ICMM a produit un document d'orientation énonçant de bonnes pratiques associées aux mines et à la biodiversité (<https://guidance.miningwithprinciples.com/good-practice-guide-mining-biodiversity/?lang=fr>).

2. Comment déterminer si les engagements en matière de gestion du maintien de la biodiversité respectent l'esprit du Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité de l'initiative VDMD?

L'esprit des engagements de l'établissement en matière de gestion du maintien de la biodiversité doit correspondre à celui du Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité. Les engagements de l'établissement ne doivent pas nécessairement comprendre tous les engagements du Cadre, mais ils doivent y être conformes dans leurs grandes lignes sans y faire référence de manière explicite.

3. Comment peut-on intégrer la conservation de la biodiversité à la planification des activités de l'entreprise et de l'établissement?

L'établissement doit pouvoir démontrer que la gestion de la conservation de la biodiversité est intégrée à ses pratiques et ses processus opérationnels clés. Les principaux processus de planification (tels que la planification annuelle des activités, le budget, la portée des projets et les documents administratifs) doivent démontrer que les différents aspects de la biodiversité sont identifiés et pris en compte dans le processus de planification et que des dispositions budgétaires adéquates ont été adoptées.

4. L'adhésion à l'approche zéro perte nette de biodiversité à l'indicateur 1, niveau AAA, s'applique-t-elle aux projets existants?

Non, l'approche zéro perte nette de biodiversité s'applique seulement aux nouveaux projets, ainsi qu'aux projets d'agrandissement importants. Cependant, il est suggéré que les projets existants identifient des opportunités pour compenser les impacts existants lorsque cela est possible.

5. Qu'entend-on par « aspects significatifs de la biodiversité »?

Les aspects significatifs de la biodiversité sont des questions pour lesquelles l'établissement estime nécessaire de prendre des mesures particulières de gestion afin de répondre à des exigences réglementaires, pour éviter ou atténuer des effets potentiels sur la biodiversité ou pour répondre à des préoccupations de la collectivité ou d'autres parties intéressées. Il peut s'agir, par exemple, d'espèces en péril ou menacées, d'aires protégées, d'habitats essentiels (pour des espèces fauniques ou floristiques en péril), de composantes valorisées de l'écosystème (p. ex., terres humides) ou encore de services écosystémiques (approvisionnement en eau propre).

6. Qu'est-ce qu'un plan d'action pour la conservation de la biodiversité?

Un plan d'action pour la biodiversité est un mécanisme permettant d'atteindre des objectifs en matière de conservation de la biodiversité. Ce plan peut être indépendant ou intégré à un système de gestion. Il peut couvrir de nombreux éléments en fonction des risques identifiés, comme le contrôle de l'accès aux aires de biodiversité importantes; les plans de défrichage, c'est-à-dire le retrait et la récupération des sols et de la végétation; la réhabilitation des terres et des mauvaises herbes; les programmes de recherche et de développement visant à améliorer





la gestion des terres et de la faune, etc.

Un plan de conservation de la biodiversité est un plan qui accomplit ce qui suit :

- l'établissement de données de référence comprenant un inventaire de la distribution, de l'abondance et de l'état des aspects significatifs de la biodiversité (FAQ #5) dans un espace géographique adapté à l'établissement, un claim minier et des aires adjacentes utilisées à des fins traditionnelles par une collectivité ou d'autres parties intéressées, y compris les aires pouvant faire l'objet d'impacts et situées en aval du site minier (eau, air) ;
- l'établissement d'une procédure d'évaluation des risques permettant de déterminer les impacts possibles des activités minières sur les principaux aspects de la biodiversité et d'établir un profil de risque ;
- le développement, à partir du profil de risque, d'un plan d'action sur la façon de conserver et, si possible, d'améliorer les aspects significatifs de la biodiversité caractérisés dans l'inventaire de référence.

7. Quels types d'objectifs un établissement peut-il se fixer en matière de conservation de la biodiversité ?

En raison de leur nature, les objectifs de conservation de la biodiversité devraient être spécifiques à un site. Ils devraient également être établis en fonction des aspects significatifs de la biodiversité. Ils peuvent servir à maintenir certaines conditions spécifiques ou populations lors des opérations et à améliorer des conditions ou un habitat spécifique et/ou un type d'écosystème envisagé pour la restauration du site.

8. Que sont les données de référence ?

Les données de référence sont des données recueillies avant le développement minier dans le but d'évaluer la biodiversité locale. Pour les mines déjà établies, ces données peuvent comprendre des renseignements sur un bassin versant voisin demeuré inchangé ou un autre emplacement présentant des caractéristiques similaires au site de la mine, tout en reconnaissant que l'activité minière qui s'y est déroulée peut avoir modifié en permanence la biodiversité locale. Étant donné que les données de référence typiques peuvent ne pas être disponibles pour tous les établissements, les sites peuvent choisir d'utiliser des approches alternatives. Par exemple, mais sans s'y limiter, un établissement peut observer les tendances au fil du temps ou effectuer la collecte de données à partir d'un emplacement avoisinant.

9. Comment les rapports sur la conservation de la biodiversité sont vérifiés ou revus par un mécanisme indépendant (indicateur 3) ?

La vérification ou la revue portera essentiellement sur l'exactitude et la reproductibilité des principaux indicateurs de rendement publiés en matière de biodiversité. La vérification ou la revue considère non seulement comment les indicateurs sont déterminés, mais également les systèmes de gestion et de production de rapports utilisés pour s'assurer que les indicateurs sont identifiés et déclarés de façon cohérente au fil du temps. La vérification ou la revue externe est effectuée par une tierce partie.

10. Quelle est la période de validité des vérifications ou examens ?

Une vérification ou un examen effectué au cours des trois (3) dernières années satisfait au critère d'une vérification ou d'un examen interne ou externe exigé au niveau AA de tous les indicateurs du Protocole sur la gestion de la conservation de la biodiversité.





11. Est-il possible de démontrer l'engagement d'un établissement à partir de la documentation de l'entreprise ?

L'engagement documenté de la haute direction à l'échelle de l'entreprise (p. ex., une politique d'entreprise) peut être accepté comme preuve dans le cadre de l'auto-évaluation à l'échelle de l'établissement ou de la vérification externe de l'initiative VDMD seulement si ce document est étayé par des preuves démontrant que l'établissement applique et respecte cet engagement. Un lien évident doit pouvoir être établi entre la documentation de l'entreprise et les pratiques à l'échelle de l'établissement. Si ce lien est établi, alors la documentation de l'entreprise peut être acceptée comme preuve de l'engagement à l'échelle de l'établissement.

12. Comment les approches régionales en matière de conservation de la biodiversité doivent-elles être traitées dans l'évaluation ?

Lorsque plusieurs établissements exercent leurs activités au sein d'un même écosystème, l'entreprise peut choisir d'adopter une approche régionale en matière de conservation de la biodiversité. Celle-ci peut aussi inclure la collaboration entre différentes entreprises. Dans le cadre d'une approche régionale en matière de conservation de la biodiversité, la distribution des rôles et des responsabilités entre le personnel relevant des établissements et celui relevant de la région doit être clairement comprise et documentée, et des systèmes de soutien doivent être mis en place à l'échelle appropriée. L'évaluation VDMD doit tenir compte des systèmes des établissements et des systèmes régionaux pour déterminer le rendement de chaque établissement dans la région.

13. Comment l'approche zéro perte nette de biodiversité s'inscrit-elle dans le cycle de vie d'un établissement ?

Les établissements dont l'objectif est de n'engendrer aucune perte nette de biodiversité devraient considérer cet objectif pour le cycle de vie complet de l'établissement et non uniquement lors d'une étape précise. Il est important de reconnaître qu'à certaines étapes, les pertes de biodiversité peuvent dépasser la somme des impacts évités, minimisés, atténués et compensés en fonction de la hiérarchie d'atténuation. Les établissements devraient envisager des mesures pour atténuer le risque accru d'impacts à long terme sur la biodiversité dans leurs plans d'action, par exemple, en introduisant des mesures de compensations avant l'avènement des impacts qui ne pourront pas être atténués. Le calcul de la perte nette devrait également tenir compte des activités de restauration, de fermeture, et de remise en état qui pourront contribuer à l'atténuation des impacts sur la biodiversité.

Définition des termes clés

14. Comment définit-on « la conservation » ?

La conservation est « le maintien de la qualité et des ressources du milieu ou d'un équilibre particulier entre les espèces présentes en un lieu donné. Les ressources peuvent être physiques (p. ex., combustibles fossiles), biologiques (p. ex., forêts tropicales) ou culturelles (p. ex., monuments anciens). Dans son usage scientifique moderne, la conservation suppose une saine gestion de la biosphère à l'intérieur de contraintes sociales et économiques données, la production de biens et de services pour utilisation humaine sans épuisement de la diversité des écosystèmes naturels et la reconnaissance du caractère naturellement dynamique des systèmes biologiques. Cette définition contraste avec l'approche préservationniste qui, dit-on, protège les espèces ou les paysages sans égards à l'évolution naturelle des systèmes vivants ou des besoins humains. » (Source: Michael Allaby, *The Concise Oxford Dictionary of Ecology* [Oxford: Oxford University Press, 1994], 92.)

15. Comment définit-on la « haute direction » ?

Aux fins de la politique sur la conservation de la biodiversité, la haute direction réfère à la





direction de l'entreprise (chef de la direction ou conseil d'administration). Pour la mesure du rendement en gestion, la haute direction réfère au personnel de l'entreprise ou de l'établissement assumant la responsabilité générale de la gestion de la conservation de la biodiversité.

16. Comment définit-on la « hiérarchie des mesures d'atténuation » ?

La hiérarchie des mesures d'atténuation est basée sur une série d'étapes essentielles et séquentielles qui doivent être prises tout au long du cycle de vie du projet afin de limiter tout impact négatif sur la biodiversité. Ces étapes comprennent :

1. l'évitement — mesures prises pour éviter de créer des impacts dès le départ ;
2. la minimisation — mesures prises pour réduire la durée, l'intensité et l'étendue des impacts qui ne peuvent être complètement évités ;
3. la réhabilitation et la restauration — mesures prises pour améliorer les écosystèmes dégradés ou éliminés après l'exposition à des impacts qui ne peuvent être complètement évités ou minimisés ;
4. la compensation — mesures prises pour compenser tout impact négatif résiduel après la mise en œuvre complète des trois étapes précédentes de la hiérarchie des mesures d'atténuation.

Pour en savoir plus sur la hiérarchie des mesures d'atténuation, consultez le document *A cross-sector guide for implementing the Mitigation Hierarchy (Un guide intersectoriel pour la mise en œuvre de l'approche ERC [« Éviter, Réduire, Compenser »])* du CSBI: <http://www.csbi.org.uk/our-work/mitigation-hierarchy-guide/> (en anglais seulement).





ANNEXE 2 : AUTO-ÉVALUATION DU RENDEMENT VDMD

Gestion de la conservation de la biodiversité

Nom de l'établissement:		Nom de l'entreprise:	
Évaluateur:		Date de soumission:	

Documents justificatifs/preuves:	
NOM DU DOCUMENT	LIEU

Personnes interrogées:			
NOM	POSTE	NOM	POSTE

	QUESTION	O	N	S.O.	DESCRIPTION ET PREUVES
INDICATEUR 1 : ENGAGEMENT, REDDITION DE COMPTES ET COMMUNICATIONS DE L'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ					
Indicateur 1 Niveau B	1. Y a-t-il un engagement démontré de la haute direction (qui respecte ou non l'esprit du <i>Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité</i> de l'initiative VDMD) ?				
	2. Des plans sont-ils en place pour permettre d'atteindre le niveau A ?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau B, passez aux questions du niveau A. Si n'avez pas répondu « Oui » aux deux questions du niveau B, attribuez une cote de niveau C à cet établissement.</i>				





PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

	QUESTION	O	N	S.O.	DESCRIPTION ET PREUVES
Indicateur 1 Niveau A	1. Existe-t-il un engagement démontré de la haute direction conforme à l'esprit du <i>Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité</i> et à la hiérarchie des mesures d'atténuation afin d'atteindre les résultats déclarés en matière de biodiversité ?				
	2. L'engagement envers la conservation de la biodiversité a-t-il été communiqué aux employés, aux entrepreneurs et aux communautés d'intérêts concernées ?				
	3. Les rôles, les responsabilités et le mécanisme de reddition de comptes nécessaire à la mise en œuvre de l'engagement sont-ils clairs ?				
	4. Des ressources ont-elles été allouées pour appuyer la mise en œuvre de l'engagement ?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau A, passez aux questions du niveau AA. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau A, attribuez le niveau B à cet établissement.</i>				
Indicateur 1 Niveau AA	1. L'engagement sur la conservation de la biodiversité et sa mise en œuvre ont-ils fait l'objet d'une vérification ou d'une revue indépendante (interne ou externe) ?				
	2. La vérification ou la revue a-t-elle été effectuée au cours des trois dernières années ?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AA, passez aux questions du niveau AAA. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AA, attribuez le niveau A à cet établissement.</i>				
Indicateur 1 Niveau AAA	1. L'engagement de la direction envers la conservation de la biodiversité s'inscrit-il dans l'approche zéro perte nette de biodiversité et comprend-il un engagement à collaborer activement avec d'autres organismes pour la conservation de la biodiversité ?				
	a. Le cas échéant, les rôles et les responsabilités ont-ils été assignés pour soutenir cet engagement ?				
	b. Des ressources ont-elles été allouées pour soutenir cet engagement ?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AAA, attribuez le niveau AAA à cet établissement. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AAA, attribuez le niveau AA à cet établissement.</i>				
NIVEAU DE RENDEMENT ÉVALUÉ POUR L'INDICATEUR 1					Niveau: _____





PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

	QUESTION	O	N	S. O.	DESCRIPTION ET PREUVES
INDICATEUR 2 : PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'ÉTABLISSEMENT					
Indicateur 2 Niveau B	1. Est-ce qu'un plan de conservation ou un système de gestion de la biodiversité à l'échelle de l'établissement a été élaboré et comprend-il : a. l'évaluation des données de référence et, lorsque disponibles, des connaissances écologiques locales ?				
	b. la surveillance de la biodiversité ?				
	c. l'identification des aspects significatifs pour la biodiversité ?				
	d. l'identification des principales communautés d'intérêts ?				
	2. Le plan a-t-il été approuvé par la haute direction de l'établissement ?				
	3. Le plan est-il en voie d'être mis en œuvre ?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau B, passez aux questions du niveau A. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau B, attribuez le niveau C à cet établissement.</i>				
Indicateur 2 Niveau A	1. Le plan ou le système de gestion à l'échelle de l'établissement comprend-il au moins les éléments suivants : a. L'évaluation des impacts et des risques potentiels pour la biodiversité ?				
	b. l'identification des objectifs spécifiques concernant les aspects significatifs de la biodiversité ?				
	c. l'élaboration de plans d'action visant expressément les objectifs établis en matière de biodiversité ?				
	d. la mise en œuvre des plans d'action, le cas échéant ?				
	e. des responsabilités assignées au personnel de l'établissement en matière de gestion de la conservation de la biodiversité ?				
	f. l'inclusion de la sensibilisation à la conservation de la biodiversité dans les programmes de formation destinés au personnel concerné ?				





PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

	QUESTION	O	N	S. O.	DESCRIPTION ET PREUVES
	2. L'établissement a-t-il consulté les principales communautés d'intérêts (p. ex., gouvernements, collectivités autochtones et organismes de conservation) sur la gestion de la conservation de la biodiversité ?				
	3. La mise en œuvre du plan de conservation de la biodiversité à l'échelle de l'établissement et les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs fixés dans ce domaine font-ils régulièrement l'objet d'un suivi et de rapports à la haute direction de l'établissement ?				
<p><i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau A, passez aux questions du niveau AA. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau A, attribuez le niveau B à cet établissement.</i></p>					
Indicateur 2 Niveau AA	1. L'établissement peut-il démontrer que la gestion de la conservation de la biodiversité est intégrée dans ses principaux processus et outils de planification ?				
	2. Ces processus et outils comprennent-ils les éléments suivants :				
	a. Le processus annuel de planification ?				
	b. Le processus budgétaire annuel ?				
	3. La mise en œuvre du système de gestion de la conservation de la biodiversité a-t-elle fait l'objet d'une vérification ou d'une revue indépendante (interne ou externe) ?				
	4. La vérification ou la revue a-t-elle été réalisée au cours des trois dernières années ?				
5. L'établissement contribue-t-il à la conservation de la biodiversité avec les communautés d'intérêts ou les autres organismes de conservation de la biodiversité (locaux, régionaux ou nationaux) ?					
<p><i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AA, passez aux questions du niveau AAA. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AA, attribuez le niveau A à cet établissement.</i></p>					
Indicateur 2 Niveau	1. La gestion de la conservation de la biodiversité est-elle intégrée à une stratégie d'affaire générale comprenant <u>au moins deux</u> des éléments suivants :				





PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

	QUESTION	O	N	S. O.	DESCRIPTION ET PREUVES
	a. des investissements en recherche et développement permettant à l'industrie de mieux comprendre et contribuer à la conservation de la biodiversité, à la science et au savoir traditionnel ?				
	b. une contribution à une meilleure compréhension scientifique au service de la protection de la biodiversité ?				
	c. une contribution à l'élaboration de guides pour l'industrie ou la région favorisant la conservation de la biodiversité ?				
	d. une amélioration de la biodiversité à l'extérieur de la propriété de l'établissement ?				
	e. l'obtention d'une reconnaissance nationale ou régionale en matière de conservation de la biodiversité ?				
	f. l'évaluation des services écosystémiques ?				
	g. un appui aux employés désirant s'impliquer bénévolement dans des initiatives communautaires de conservation de la biodiversité ?				
<p><i>Si vous avez répondu « Oui » à au moins deux questions du niveau AAA, attribuez une cote de niveau AAA à cet établissement. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à au moins deux des questions du niveau AAA, attribuez une cote de niveau AA à cet établissement.</i></p>					
NIVEAU DE RENDEMENT ÉVALUÉ POUR L'INDICATEUR 2					Niveau: _____

	QUESTION	O	N	S. O.	DESCRIPTION ET PREUVES
INDICATEUR 3 : PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ					
Indicateur 3 Niveau B	1. L'établissement transmet-il des rapports sur la conservation de la biodiversité à la haute direction ?				
	2. Ces rapports sont-ils produits régulièrement ?				
<p><i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau B, passez aux questions du niveau A. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau B, attribuez le niveau C à cet établissement.</i></p>					
Ind 3 A	1. Des rapports sur la conservation de la biodiversité sont-ils produits ?				





PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

	QUESTION	O	N	S. O.	DESCRIPTION ET PREUVES
	2. Le cas échéant, ces rapports comprennent-ils :				
	a. des rapports internes sur la conservation de la biodiversité appuyant les processus décisionnels de la direction à l'établissement ?				
	b. des rapports publics fréquents sur le rendement en matière de conservation de la biodiversité ?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau A, passez aux questions du niveau AA. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau A, attribuez le niveau B à cet établissement.</i>				
Indicateur 3 Niveau AA	1. Les rapports publics sur la conservation de la biodiversité sont-ils vérifiés ou examinés par une entité indépendante (interne ou externe) ?				
	2. La vérification ou la revue a-t-elle été effectuée au cours des trois dernières années ?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AA, passez aux questions du niveau AAA. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AA, attribuez une cote de niveau A à cet établissement.</i>				
Indicateur 3 Niveau AAA	1. Les commentaires des communautés d'intérêts sur les rapports relatifs à la conservation de la biodiversité ont-t-il été sollicités activement ?				
	2. Le cas échéant, les commentaires des communautés d'intérêts ont-t-il été rendus publics ?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AAA, attribuez le niveau AAA à cet établissement. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AAA, attribuez le niveau AA à cet établissement.</i>				
NIVEAU DE RENDEMENT ÉVALUÉ POUR L'INDICATEUR 3					Niveau: _____





Vous trouverez des renseignements supplémentaires au sujet de l'initiative VDMD sur les sites suivants :

Association minière du Canada

www.mining.ca/fr/vdmd

Association minière du Québec

www.amq-inc.com

Le présent document peut être reproduit à des fins pédagogiques ou à d'autres fins non commerciales sans autorisation écrite préalable de l'Association minière du Canada, à condition d'en indiquer la source en entier. Sa reproduction à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales est toutefois interdite sans autorisation écrite préalable de l'Association minière du Canada.

© Association minière du Canada, 2020. Les marques de commerce, y compris sans s'y limiter, Vers le développement minier durable^{MD}, VDMD^{MD} et les conceptions en diamant formé d'arcs de cercle et de quadrilatères, sont des marques de commerce déposées ou des marques de commerce de l'Association minière du Canada au Canada et dans les autres pays.

